

Délibération  
Du Comité Syndical  
Du 10 octobre 2024

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

sa publication sur le site internet du SITAC le 15/10/2024

sa notification faite le

Et de sa réception en préfecture le 11/10/2024

Id S2low : 062-256204033-20241010-D1\_10\_10\_2024-DE

Le président du SITAC,  
Philippe MIGNONET



**D1 : Modification de droit commun du PLU de la commune de Marck – Avis**

*Rapporteur : Monsieur Philippe MIGNONET, Président du SITAC*

Autorité Organisatrice au titre de la loi d'orientation des mobilités (LOM) pour l'agglomération urbaine du Calais, le SITAC est appelé de droit à émettre un avis sur l'ensemble des Plans Locaux d'Urbanisme des communes situées au sein de son ressort territorial.

La compétence « documents d'urbanisme » ayant été transférée à l'agglomération à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019 ; par courrier reçu le 26 septembre 2024, Madame la Présidente de Grand Calais Terres et Mers nous a transmis un projet de modification du PLU engagé par la commune de Marck, visant à apporter des changements au rapport de présentation, au règlement graphique et au règlement écrit.

Il s'agit d'une modification de droit commun prévue par les articles L.153-36 à L.153-44 du code de l'urbanisme.

En l'espèce le projet de modification du PLU prévoit les dispositions suivantes :

- Modification des dispositions applicables à la règle de la mixité fonctionnelle au titre de l'article L.151-16 du code de l'urbanisme en zone UA (zone urbaine centrale de la commune), permettant le changement de destination des locaux commerciaux ou artisanaux vers la destination « équipements d'intérêt collectif et services publics » ;
- Création d'un second sous-secteur Ne en zone N aux Hemmes-de-Marck au sein du STECAL existant (secteur de taille et de capacité d'accueil limitées) ;
- Ajout de la possibilité de changement de destination pour deux bâtiments agricoles identifiés sur le règlement graphique pour qu'ils puissent être réhabilités en logements.

Considérant que les préconisations prévues au Plan de Déplacement Urbain sont respectées,

Sur avis favorable du Bureau, le Comité :

➤ **DONNE** un avis favorable à la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Marck.

ADOpte A L'UNANIMITE



Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe MIGNONET

## COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 10 OCTOBRE 2024 HOTEL COMMUNAUTAIRE

L'an deux Mille vingt-quatre, le jeudi dix octobre, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis s'est réuni à l'hôtel communautaire de Grand Calais Terres et Mers à Calais sous la présidence de Monsieur Philippe MIGNONET, sur la convocation qui lui a été adressée le jeudi trois octobre.

#### **Présents :**

##### *Titulaires :*

Monsieur Guy ALLEMAND  
Monsieur Guy BEGUE  
Monsieur Marc BOUTROY  
Madame Anne DECAESTECKER  
Monsieur Bernard DELALIN  
Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE  
Monsieur Jean-Michel DORET  
Madame Thérèse DUPUY  
Monsieur Jean-François LACROIX  
Monsieur Jean-Marc LEROY  
Monsieur Fabrice MARTIN  
Monsieur Jacques MERLEN  
Monsieur Philippe MIGNONET  
Monsieur Yves SANDRAS  
Madame Frédérique VAN ROOY

##### *Suppléants :*

Madame Edwige LEBLOND  
Monsieur Jean-Luc LOQUET

#### **Excusés :**

Madame Patricia BASSET  
Madame Natacha BOUCHART, pouvoir à Philippe MIGNONET  
Monsieur Sébastien CASTELLE  
Monsieur Michel HAMY  
Monsieur Guy HEDDEBAUX  
Madame Laurence LOUCHEZ  
Monsieur Hugo MARCOTTE-RUFFIN

#### **Absents :**

Monsieur Patrice CAMBRAYE  
Madame Adeline DECLERCQ  
Monsieur Frédéric HENOT  
Monsieur Laurent LENOIR  
Monsieur Guillaume LOEUILLEUX  
Monsieur Jean-Luc MAROT  
Madame Maité MULOT-FRISCOURT  
Madame Corinne NOËL  
Madame Claudia ROBERT